## APPEL À MANIFESTATIONS D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSEILS - SÉLECTION DE CONSULTANT INDIVIDUEL)

**NIGERIA** 

CEDEAO – PROJET REGIONAL D'ACCES A L'ELECTRICITE (CEDEAO - PRAE) (Phase 1)

Recrutement d'un Consultant individuel en qualité de SPECIALISTE EN ENVIRONNEMENT.

N° de Référence du projet: *P164044* 

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a reçu une subvention de la Banque mondiale pour couvrir le coût des activités liées au Projet régional d'accès à l'électricité de la CEDEAO (CEDEAO - PRAE), et se propose d'utiliser une partie des fonds pour le recrutement d'un Consultant individuel en qualité de spécialiste en environnement.

Les services à fournir par le(la) Consultant(e) ("les Services") sont décrits ci-après et la durée du contrat couvrira une période initiale d'un (1) an, renouvelable sur la base d'un rendement satisfaisant, pour un minimum de trois (3) ans. Le/la Consultant(e) sera installé(e) à temps plein au bureau de la Commission de la CEDEAO à Abuja. Il/elle assumera les tâches spécifiques suivantes, sans s'y limiter :

- a. Assurer la supervision technique globale en matière de protection environnementale pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet sous la direction du coordinateur de l'URC;
- b. Assurer la coordination nécessaire et fournir les contributions pertinentes à la préparation des études environnementales pour les projets en cours d'élaboration et de mise en œuvre ;
- c. Coordonner le recrutement de consultants en environnement, notamment, l'élaboration des projets de termes de référence, de budgets ; contribuer à la présélection et à l'évaluation des propositions/qualifications des cabinets/consultants individuels, la négociation et l'élaboration des contrats ;
- d. Veiller à ce que les dossiers d'appel d'offres et les contrats comprennent les dispositions environnementales nécessaires ;
- e. Examiner le rapport d'évaluation environnementale et expliquer aux institutions de financement les questions environnementales particulières liées aux projets ;
- f. Elaborer les grandes lignes des questions ou des risques environnementaux à aborder dans les contrats ou les documents de financement, selon le cas ;
- g. Veiller à ce que les intervenants soient consultés au sujet des enjeux environnementaux du projet ;
- h. Superviser la performance des entrepreneurs dans le traitement de questions environnementales particulières ; recommander des mesures correctives, le cas échéant ;
- i. Elaborer les parties pertinentes des rapports de suivi environnemental et social requis, notamment, les rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du CGSE;
- j. Analyser les rapports de mise en œuvre des projets pour s'assurer que tous les travaux sont effectués en pleine conformité avec les politiques environnementales ;
- k. Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de mesures de soutien social pour les PAR ;
- 1. Assurer une bonne collaboration avec les agences gouvernementales, les institutions décentralisées et la société civile locale ;

- m. Apporter un appui technique aux PIU nationaux pour le renforcement des capacités en matière de protection de l'environnement.
- n. S'acquitter de toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par le Coordinateur de l'URC.

La Commission de la CEDEAO invite les consultants individuels ("Consultants"), éligibles et qualifiés, à manifester leur intérêt à fournir les services ainsi décrits. Les candidats intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour fournir lesdites prestations. Les critères de présélection sont les suivants :

## QUALIFICATION ACADEMIQUE ET APTITUDES

- Le(la) candidat(e) doit être titulaire d'une maîtrise ou équivalent en Science environnementale ou en ingénierie environnementale;
- Il/elle doit avoir une bonne maîtrise des technologies de l'information et des outils de communication ;
- Il/elle doit posséder une aptitude à travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire;
- Il/elle doit parler couramment le français ou l'anglais et posséder d'excellentes compétences à l'écrit comme à l'oral. Une connaissance pratique de l'autre langue constituerait un atout ;
- Il/elle doit avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique, notamment, Microsoft Office Suite;
- Il/elle doit posséder d'excellentes aptitudes à la rédaction, à la présentation et à l'établissement de rapports.

## EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Le(la) candidat(e) doit justifier d'au moins dix (10) années d'expérience professionnelle dans le domaine des activités environnementales, notamment, en matière d'évaluation de l'impact sur l'environnement pour les projets d'infrastructure;
- Il/Elle doit avoir participé à au moins deux (2) études d'évaluation de l'impact sur l'environnement d'un projet d'extension ou de renforcement du réseau électrique ou d'électrification au cours des cinq (5) dernières années, notamment des projets de HTA/BTA/BT ou de production électrique ;
- Il/Elle doit avoir une expérience et une compréhension de la méthodologie des règles et réglementations environnementales de la Banque mondiale ou de tout projet de financement de bailleurs de fonds (BAD, USAID etc...);
- Il/Elle doit avoir une bonne connaissance des enjeux et des problèmes auxquels est confronté le secteur de l'énergie dans l'espace CEDEAO.

## **CONNAISSANCES LINGUISTIQUES**

Les candidats doivent parler couramment le français et l'anglais et posséder d'excellentes capacités de rédaction, de présentation et d'établissement de rapports. La connaissance pratique du portugais constituerait un atout.

Les Consultants intéressés sont priés de bien prendre connaissance des dispositions des paragraphes 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation de Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) : Passation des marchés dans le cadre du financement de projets d'investissement – Fournitures, Travaux, Services autres que des services de Consultants et Services de Consultants, juillet 2016, énonçant la politique de la Banque mondiale concernant les conflits d'intérêts.

Un(e) consultant(e) sera sélectionné(e) sur la base des critères de *Sélection de consultant individuel* énoncés dans les Directives relatives aux Consultants.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires à l'adresse ci-dessous, aux heures d'ouverture des bureaux, à savoir : *du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h, heure locale* (GMT +1),

Commission de la CEDEAO Direction de l'Administration générale Chef de la Division des Approvisionnements 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P.M.B. 401 Abuja, NIGERIA

Tél: +234 706 409 0671

E-mail: procurement@ecowas.int, sbangoura@ecowas.int avec copie à deklu@ecowas.int; bdabire@ecowas.int

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées et déposées (en mains propres, par courrier postal ou électronique) à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le **28 février 2019 à 11h00 (GMT+1)**. Les soumissions électroniques (e mails ) se feront aux adresses suivantes :

sbangoura@ecowas.int avec copies à: procurement@ecowas.int;
bdabire@ecowas.int

Les soumissions en mains propres ou par courrier postal devront se faire à l'adresse suivante : Commission de la CEDEAO ,Division Passation des Marchés , 1<sup>er</sup> étage du siège de la Commission de la CEDEAO, sise au 101 Yakubu Gowon Crescent, Asokoro District, P.M.B. 401 Abuja, NIGERIA.

Le Commissaire chargé de l'Administration générale et des Conférences